Ville de Genève
Conseil municipal

M-1028

25 janvier 2017

Réponse du Conseil administratif à la motion du 9 mai 2012 de Mmes Maria Pérez, Salika Wenger, Brigitte Studer, Vera Figurek, Frédérique Perler-Isaaz, Anne Moratti, Sandra Golay, MM. Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek et Stefan Kristensen: «Crèches de nuit: pourquoi attendre encore cinq ans?»

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

– la diversité des métiers de nuit (pompier, ambulancier, police municipale, police cantonale, voirie, métiers de l'hôtellerie, métiers du spectacle);
– l'inégalité de traitement réservée aux familles confrontées aux horaires de nuit par rapport aux travailleurs de jour,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de proposer la création d'une crèche de nuit dans les meilleurs délais et de trouver des solutions efficaces pour les familles aux horaires atypiques;
– de fournir à l'appui un rapport circonstancié sur la faisabilité d'un tel projet, tant du point de vue social et psychologique, que des conditions de travail des intervenants concernés et des répercussions financières.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En 2015, le Service de la petite enfance (SDPE) a entamé une réflexion globale sur les horaires d'ouverture des espaces de vie enfantine, qui ont été progressivement harmonisés, autour de la tranche 7 h-19 h. La prestation est ainsi identique et équitable pour toutes les familles usagères sur l'ensemble des structures d'accueil subventionnées par la Ville de Genève.

La problématique des familles qui travaillent avec des horaires atypiques a été abordée: il s'agit de ces familles qui expriment un besoin de garde d'accueil pour leurs enfants âgés de 0 à 4 ans, avant 8 h le matin et/ou après 19 h le soir, et/ou le week-end et/ou de nuit. Un questionnaire a été adressé aux parents venant déposer une demande d'accueil dans une structure de la petite enfance pour mieux cerner leurs attentes.

Les résultats montrent clairement que la demande pour un accueil dans une crèche à horaires élargis (6 h-22 h) est marginale. Concernant un éventuel accueil de nuit, aucune famille répondante n'exprime ce type de besoin. Lorsque les deux parents exercent leur activité professionnelle de nuit, il est rare que leurs horaires

soient simultanés. Les familles monoparentales ayant répondu au questionnaire n'ont pas non plus exprimé de besoin spécifique.

Ces résultats corroborent ceux de l'étude menée par le Service de la recherche en éducation (SRED), au printemps 2014, sur les pratiques et les préférences familiales en matière d'accueil de la petite enfance. En effet, seul 1% des enfants ont un parent ou deux exerçant une activité professionnelle de nuit. Cette activité professionnelle nocturne est le plus souvent occasionnelle (quelques fois par mois, voire par année).

Pour compléter ces résultats, le SDPE a contacté la crèche de nuit de la Ville de Zurich (Kinderhaus Entlisberg) afin de mieux identifier la fréquentation de ce type d'accueil. Son directeur a expliqué que les quatre places existantes ne sont pas occupées par des enfants dont les parents travaillent la nuit, faute de besoins exprimés. Elles sont en revanche utilisées pour des accueils d'urgence: il s'agit d'enfants qui vivent une situation de crise et qui sont en attente d'une admission dans un foyer.

En 2008 déjà, une première étude effectuée par le SDPE avait démontré le caractère limité de la demande. Une dizaine de spécialistes avaient été également questionnés sur ce thème (Unité de guidance infantile, Office de la jeunesse, pédagogues, pédiatres, Hospice général, directrices de structures à horaires atypiques comme la crèche de l'hôpital). L'étude concluait à l'importance de prendre en considération certes les besoins des parents, mais surtout celui des enfants.

Les points suivants devaient être pris en compte:

– respecter le rythme de l'enfant, ses besoins de permanence et de stabilité, nécessaires à son développement et à sa sécurité;
– ne pas déresponsabiliser les parents, et fixer par conséquent un cadre à ce type d'accueil ainsi que des limites; aider les parents à mobiliser des ressources personnelles dans la mesure du possible pour compléter l'accueil (réseau familial, solidarités de proximité);
– compter sur un personnel d'encadrement souple et conscient des problématiques spécifiques liées à cet accueil; la question de la rémunération et du statut spécifique de ce personnel à horaires différents devrait également être traitée avec les partenaires sociaux;
– l'importance, au vu de ce qui précède, de mener une réflexion très approfondie sur l'organisation de cette structure, les espaces qu'elle requiert et les principes pédagogiques sous-jacents.

A ce jour, deux projets existent en Ville de Genève.

L'ouverture en août 2016 d'une structure d'accueil de 57 places dans les nouveaux bâtiments du Centre médical universitaire (CMU), en partenariat avec

l'Université de Genève, a permis de mettre sur pied un projet pilote proposant 10 places à horaires élargis. Les familles peuvent ainsi bénéficier d'un accueil dès 6 h 15 le matin et jusqu'à 20 h le soir. Cette structure accueillait, au 31 décembre 2016, un enfant avant 7 h et trois enfants après 19 h.

Une communication élargie a été adressée aux familles de la Cité ainsi qu'à toute la communauté universitaire, mais peu de demandes ont été exprimées; le Bureau d'information petite enfance (BIPE) a pu satisfaire toutes les demandes relatives à des horaires de ce type et n'en a pas enregistré de nouvelles à ce jour.

Il est encore tôt pour tirer des conclusions de cette expérience, mais il semble bien que les familles privilégient une solution de garde privée en soirée (baby-sitter, proches, etc.) à un système d'accueil institutionnalisé.

Un deuxième projet est prévu sur le site du Carré-Vert à la Jonction. Une crèche de nuit a été imaginée, qui pourrait accueillir 10 enfants; elle n'ouvrira cependant au plus tôt qu'à la rentrée 2019 voire 2020.

La prestation sera adaptée, compte tenu de l'expérience de la crèche du CMU et bien sûr de la demande exprimée par les familles le moment venu.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*

La conseillère administrative: *Esther Alder*